

COMMUNIQUE

Envoi par L'AFSCA des déclarations de contributions à tous les opérateurs de la chaîne alimentaire pour l'année 2007. Première phase : Horeca

11/05/2007

L'Agence alimentaire fédérale (AFSCA) signale que la campagne pour les contributions 2007 débute ce 10 mai. A partir de demain, les formulaires de déclaration seront envoyés de façon étalée. Dans une première phase, ce sont essentiellement les opérateurs du secteur Horeca (hôtels, restaurants, cafés, mais aussi cuisines de collectivités, traiteurs, etc.) qui seront concernés. Ils peuvent introduire leur déclaration jusqu'à la mi-juin 2007 via une application internet ou sur papier. Ensuite, ce sera le tour des opérateurs actifs dans les autres secteurs.

En cas de difficultés lors de l'utilisation de l'outil électronique il est recommandé d'utiliser l'aide en ligne, ou bien de prendre contact avec le call center au numéro 02/ 545 50 75. Le call center peut être atteint tous les jours ouvrables entre 8 heures et 18 heures.

L'AFSCA rappelle que tout opérateur actif au sein du secteur Horeca doit être enregistré et, sauf pour l'exercice de certaines activités limitées, disposer d'une autorisation délivrée par l'AFSCA. Si en tant qu'opérateur exerçant une activité dans ce secteur, vous ne possédez pas un tel enregistrement ou autorisation, vous êtes invités à compléter le formulaire "annexe IV" prévu à cet effet et l'envoyer à l'Unité provinciale de contrôle de votre province. Vous pouvez télécharger ce document sur le site web de l'AFSCA ou le réclamer via le call center susmentionné.

L'AFSCA attire l'attention de tous les opérateurs sur leur responsabilité et les invite à introduire leur déclaration dans le délai imparti.

Pages web intéressants:

Déclaration électronique: www.afsca-fin.be

Télécharger le formulaire « annexe IV »: http://www.afsca.be/sp/agrements/agrements_fr.asp

Pour plus d'information, le site web www.afsca.be, lien « financement

